



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 03301

Numéro SIREN : 443 910 070

Nom ou dénomination : A.C.P.H

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2013 sous le numéro de dépôt A2013/018095



4357706

Dénomination : A.C.P.H
Adresse : 845 route Nationale 86 Zone Artisanale ou d'Activités La
Clairière 69700 Montagny -FRANCE-
n° de gestion : 2002B03301
n° d'identification : 443 910 070
n° de dépôt : A2013/018095
Date du dépôt : 26/07/2013

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation



4357706

CHRISTOPHE COLLIN
5, Boulevard des écoles
LE BOURG
69380 CHARNAY

EXPERT COMPTABLE inscrit au tableau de l'ordre de LYON
COMMISSAIRE AUX COMPTES inscrit à la CRCC de LYON

ACPH

S.A.R.L. au capital de 40 227 €

Siège social :
845 Route Nationale 86
ZA La Clairière
69700 MONTAGNY
443 910 070 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

A.C.P.H.

D'UNE FORME DE S.A.R.L. EN S.A.S.

Etabli dans le cadre des articles L 224-3 et L 223-43 du Code de commerce

CHRISTOPHE COLLIN
5, Boulevard des écoles
LE BOURG
69380 CHARNAY

EXPERT COMPTABLE inscrit au tableau de l'ordre de LYON
COMMISSAIRE AUX COMPTES inscrit à la CRCC de LYON

En notre qualité de commissaire à la transformation de la société « ACPH », nommé par décision unanime des associés, en date du 10 juillet 2013 et en application des dispositions des articles L.224-3 et L.223-43 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société et afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés, et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Ces normes requièrent également la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Aucun avantage particulier n'est stipulé.

CHRISTOPHE COLLIN
5, Boulevard des écoles
LE BOURG
69380 CHARNAY

EXPERT COMPTABLE inscrit au tableau de l'ordre de LYON
COMMISSAIRE AUX COMPTES inscrit à la CRCC de LYON

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

- La situation financière est équilibrée et n'appelle pas de commentaire particulier.
- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 font apparaître un résultat positif.
- Les événements intervenus depuis le dernier bilan ne viennent pas remettre en cause la situation financière.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

A CHARNAY, le 25 juillet 2013.



CHRISTOPHE COLLIN